

Les sénateurs dans la fièvre de l'élection des membres du bureau définitif

La Cour Suprême de Justice a adopté le Règlement intérieur du Sénat. Elle a toutefois demandé aux sénateurs nouvellement élus d'amender les articles 6 et 193. Ces articles traitent respectivement de l'inviolabilité du siège de la Chambre haute du Parlement et de la coopération bilatérale et multilatérale avec les Parlements amis. Le pas franchi permet désormais aux sénateurs d'élire les membres du bureau définitif qui dirigera la Chambre haute du Parlement au cours de cette nouvelle législature.

Au cours de la plénière tenue le 3 mai dernier au Palais du peuple, les membres de la Chambre haute du Parlement ont convenu d'organiser ce scrutin huit jours plus tard, soit le 11 mai dernier, tandis que le dépôt des candidatures et l'affichage de celles-ci devaient être finis au plus tard le 5 du même mois.

Les 108 sénateurs doivent élire le président du bureau et ses deux adjoints, un rapporteur et un questeur ainsi que leurs adjoints respectifs, soit un total de sept postes à pourvoir.

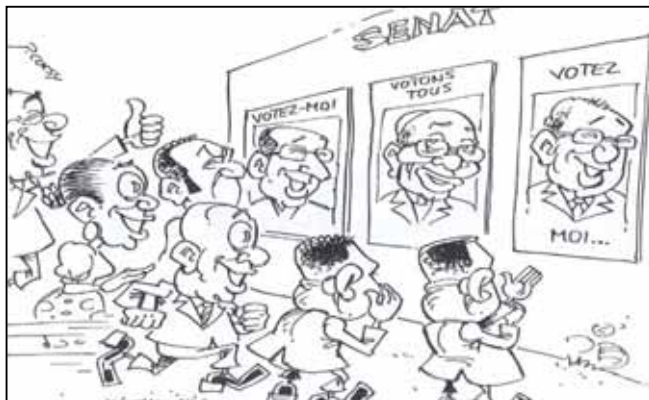
Ce scrutin, à l'instar de celui qui avait permis l'élection du bureau définitif de la Chambre basse du Parlement, met aux prises les sénateurs issus de l'Alliance de la majorité présidentielle (AMP) et ceux de l'Union pour la Nation (UN), plate-forme proche du sénateur Jean-Pierre Bemba (actuellement en séjour au Portugal pour raison de santé).

Quant aux candidats de la Société civile, ils pourraient jouer au trouble-fête, à défaut d'une alliance avec l'une des deux composantes politiques en présence.

Concertation

Majoritaire au Sénat avec près de 75 élus, l'AMP part avec les faveurs des pronostics dans la course pour la présidence de cette institution. Et pour ne pas compromettre ses chances, l'Alliance proche du chef de l'Etat a levé l'option de ne pas se présenter à ce scrutin en ordre dispersé.

C'est pourquoi les autres prétendants de l'AMP, notamment Yero dia Abdoulaye Ndombasi, André Phillippe Futa et Mabi Mulumba, ont été priés de s'effacer au profit de Léonard She Okitundu, l'ancien Directeur de cabinet du chef de l'Etat à qui le prési-



dent de la République aurait promis son soutien dans cette campagne, à en croire certaines sources.

Les ambitions des indépendants

Du côté de l'Opposition institutionnelle, en l'absence du sénateur Jean-Pierre Bemba, l'Union pour la Nation (qui ne dispose que d'une vingtaine de représentants à la Chambre haute du Parlement) pourrait soutenir la candidature de l'ancien Premier ministre de Mobutu, Léon Kengo wa

Dondo, dans la course pour le perchoir.

Ce poste était également convoité par certains membres de la Société civile. C'est le cas de Mgr Marini Bodho et du chef coutumier Buetshi. Le premier, qui a désisté à la veille du vote, a dirigé le Sénat pendant la Transition, tandis que le second dirige présentement le bureau provisoire de cette institution en sa qualité de doyen d'âge.

Dieudonné MBUYI

Les premières sanctions du Gouvernement d'Antoine Gizenga divisent

Le Gouvernement Gizenga a frappé. Dans le collimateur, les comités de gestion de la Régie de distribution d'eau (Regideso) et de la Société nationale d'électricité (Snel). Suspendus à l'issue du Conseil des ministres tenu les 26 et le 27 avril dernier à Kinshasa, sous la présidence du président Joseph Kabila, les dirigeants ciblés ont procédé à la remise et reprise avec leurs remplaçants le 2 mai dernier. Cette nouvelle n'a toutefois pas fait l'unanimité dans l'opinion nationale.

Bien qu'acquis à la lutte contre l'impunité, certains acteurs politiques de la capitale n'ont pas applaudi «l'éviction des comités sortants de ces deux entreprises publiques». Ils estiment que «ces premières sanctions du Gouvernement» ont été prises dans la précipitation, particulièrement par Mme Jeannine Mabunda et M. Salomon Banamuhère, respectivement ministres du Portefeuille et de l'Energie.

Protestations

C'est l'avis du député Denis Kambay Cimbumbu, membre des Forces du Futur, la famille politique proche de l'ancien vice-président Zahidi Ngoma. Selon ce parlementaire, cette question devrait être traitée au niveau des ministères de tutelle des comités sanctionnés. «La suspension ne pouvait pas suivre l'interpellation», a-t-il affirmé.

«Ceux qui jouent l'intérim font-ils mieux leur travail par rapport à leur prédecesseurs ? Pourquoi ne pas laisser les comités de gestion continuer leur travail et leur adresser une mise en garde ?», se demande Denis Kambay, se référant à Mukalay Mwema et à M. Yengo, qui ont été promu respectivement à la tête de la Régideso et de la Snel.

Pour Sesanga Hipungu Dja Kaseng, député du Mouvement pour la Libération du Congo (MLC), «le changement des comités de gestion ne résout rien face à cette problématique. Ce que l'on attendait du gouvernement, c'est de faire des choix compatibles de proximité, capables de sortir les Congolais de cet état déplorable plutôt que de sanctionner des gens».

Satisfaction

Certains Kinois, qui espèrent des lendemains meilleurs après cette sanction, jubilent. «Je suis contente de la manière dont le gouvernement vient d'agir face aux comités de gestion de ces deux sociétés. Cela prouve que les autorités du pays commencent à prendre leur responsabilité dans la gestion de la chose publique, tout en faisant un pas dans la bonne gouvernance», a indiqué une femme sous couvert de l'anonymat.

Les ministres du Portefeuille et de l'Energie reprochent aux comités suspendus le manque de programme prévisionnel pour la réhabilitation des équipements, le manque d'efforts pour l'assainissement des finances publiques...

Rappelons que ces deux comités de gestion ont été interpellés bien avant leur suspension, au début du mois d'avril dernier à l'Assemblée nationale. Ils ont été conviés à s'expliquer sur l'approvisionnement en eau et en électricité, qui constitue un calvaire en RDC, et particulièrement à Kinshasa.

Bibiche MUNGUNGU

Rencontre Joseph Kabila - députés de l'opposition : le suspense demeure

Annoncée initialement pour le 26 avril dernier, la rencontre entre le chef de l'Etat et les députés nationaux membres de l'opposition parlementaire n'a pas encore eu lieu. La date de sa tenue reste à fixer. Le suspense demeure après la réunion préparatoire qui avait réuni les délégués de Joseph Kabila et ceux des trois groupes de l'opposition à l'Assemblée nationale, à savoir : le Mouvement de Libération du Congo (MLC), l'Ordre des Démocrates Républicains (ODR) et les Chrétiens Démocrates (CD).

Le camp présidentiel était représenté par le ministre d'Etat Me Nkulu, le conseiller Marcellin Cishambo et le député Samba Kaputo, tandis que le MLC était représenté par Thomas Luhaka et Dely Sesanga, l'ODR par Charles Bofassa Djema et Médard Mulangala Luakabuanga, le CC par Gilbert Kiakwama et Me Lomeya.

Approchés par le «Journal du citoyen», les délégués des trois groupes précités déclarent que la balle est dans le camp présidentiel qui doit fixer la date de la rencontre. Contacté au téléphone à ce sujet, le MLC Dely Sesanga fait savoir que c'est le chef de l'Etat qui a promis de recevoir l'opposition, et c'est à lui ou à son cabinet qui gère son agenda de déterminer la date de la rencontre.

«Quant à nous, lâche-t-il, nous n'avions aucun élément à ce jour concernant ladite date. Depuis la rencontre préparatoire du 26 avril dernier, nous attendons toujours d'être fixés».

Pour l'ODR Médard Mulangala, les délégués des deux camps avaient échangé en détail avec les délégués du chef de l'Etat sur les grandes questions contenues dans leur mémoran-

dum, lors de la rencontre préparatoire. Et ils n'attendent que d'être reçus par le président de la République. D'ores et déjà, Médard Mulangala exprime sa satisfaction quant au geste de la justice qu'il met sur le compte de la réaction positive du camp du pouvoir aux préalables de l'opposition. Il s'agit de la libération de Me Marie-Thérèse Nlandu.

Concernant le retour des députés de l'ODR à la plénière à l'instar de leurs collègues du MLC et de CD, Médard Mulangala indique que le débat est en cours au niveau du regroupement afin de lever l'option sur la question. L'ODR, soutient-il, est une opposition républicaine et démocratique ; à ce titre, il est appelé à jouer le jeu démocratique.

Joint au téléphone, le CD Gilbert Kiakwama se montre aussi impatient comme ses collègues de l'opposition «Nous avons demandé, à l'époque, d'être reçus par le chef de l'Etat. Il reste qu'on nous fixe le jour, l'heure et l'endroit où la rencontre va se tenir selon le calendrier et la disponibilité du président de la République».

Dominique MUKENZA

Sommaire

■ Gratuité de l'enseignement primaire : un droit garanti, mais non appliqué.....P.2

■ Dominique Mweze : « Il faut une presse à la fois citoyenne et spécialisée au Congo ».....P.3

■ Kisangani: l'Assemblée provinciale engage la lutte contre l'évasion fiscale.....P.4

A chaud

Mobilisation pour la gratuité de l'enseignement primaire



La Constitution stipule en son article 43 que «toute personne a droit à l'éducation scolaire. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire dans les établissements publics». La mise en application de cette disposition n'est pas encore effective en RDC où les parents continuent à prendre en charge le coût de scolarisation des enfants.

Placé parmi les cinq chantiers du chef de l'Etat, Joseph Kabila, l'éducation est classée aujourd'hui parmi les priorités de l'action gouvernementale. C'est pourquoi les efforts sont en train d'être fournis pour redresser ce secteur. C'est ce

qui justifie la tenue, du 24 au 25 avril dernier à Kinshasa, de l'atelier national de réflexion sur les frais scolaires au primaire.

Cet atelier a réuni les partenaires intervenant dans le secteur éducatif parmi lesquels les églises, les ONG, la Banque mondiale, l'Usaid, les syndicats, les agences du système de Nations Unies, etc.

Un cadre de concertation

Organisé par le gouvernement congolais avec l'appui de l'Unicef et de l'Usaid (agence de coopération américaine), cet atelier se voulait un cadre de dialogue entre les différents partenaires au développement pour obtenir un consen-

sus national sur l'abolition des frais scolaires.

Les participants étaient unanimes quant à la suppression des frais scolaires au primaire. Cette suppression, ont-ils soutenu, va accroître le nombre d'enfants dans les écoles.

A l'issue de cet atelier national, les participants ont recommandé à l'Etat de faire preuve de volonté politique afin de prendre en charge de manière effective et prioritaire le secteur de l'éducation, en donnant notamment des salaires décentes aux enseignants.

Ils ont également appelé le gouvernement à accroître d'au moins de 25% sa participation au secteur de l'éducation, à réhabiliter et construire des écoles. Il a été, en outre, demandé à l'Etat congolais de développer une politique nationale en faveur d'une éducation non formelle.

L'appui des partenaires

Présente à la cérémonie de l'ouverture et de clôture de l'atelier sur les frais scolaires au primaire, l'épouse du chef de l'Etat, Olive Kabila, a appelé tous les acteurs à s'impliquer au redressement du système éducatif congolais.

«J'invite la communauté nationale, les partenaires sociaux, les gestionnaires des écoles, la société civile et les ONG à la mise en œuvre effective des recommandations arrêtées par ce dialogue national», a-t-elle déclaré.

Pour redresser le système éducatif congolais, l'appui de tous les acteurs intervenant dans ce secteur est plus qu'attendu. Cet appui permettra notamment au gouvernement de mettre fin à la prise en charge des études par les parents. Cette mesure qui était provisoire semble devenir aujourd'hui définitive.

Dans le cadre de l'appui au secteur de l'éducation, la Banque mondiale intervient en RDC à travers le Programme multi sectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation (PMURR) et le Programme d'urgence de soutien au processus de réunification économique et social (PUPRES). Cet appui se traduit par la réhabilitation des écoles, des dortoirs et homes.

L'Unicef, pour sa part, apporte son appui au secteur éducatif congolais à travers sa campagne dénommée «toutes les filles à l'école». L'action humanitaire de cette agence spécialisée de l'ONU prévoit pour l'année en cours la fourniture du matériel scolaire de base à 600 écoles primaires et écoles du premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'Unicef a acheté et distribué des mallettes de jeux et des fournitures scolaires à 300.000 enfants et adolescents déplacés et victimes du conflit. Cette institution compte remettre en état 100 écoles et construire des latrines dans des zones au cours de cette année.

Blandine LUSIMANA

A savoir

Enseignement primaire gratuit : un droit garanti, mais non appliqué

La République démocratique du Congo (RDC) a célébré le 30 avril dernier la Journée nationale de l'enseignement. L'occasion s'est avérée propice pour réfléchir sur le système éducatif congolais. La Constitution en vigueur a établi un certain nombre de droits et obligations de l'Etat relatifs à l'enseignement. On se rend toutefois compte que plusieurs textes restent encore lettre morte.

Dans la Loi fondamentale, le Législateur a voulu que l'Etat affecte des ressources nécessaires au budget de l'enseignement

pour permettre aux enfants en âge scolaire d'avoir accès à l'école dans des conditions acceptables, comme l'exige la Constitution.



Selon l'article 43 de cette Loi fondamentale, «toute personne a droit à l'éducation scolaire. Il y est pourvu par l'enseignement national».

«L'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés», précise l'article. La loi fixe les conditions de création et de fonctionnement de ces établissements. Les parents ont le droit de choisir le mode d'éducation à donner à leurs enfants... »

Garantir la gratuité de l'enseignement

L'article 43 de la Constitution établit que «l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics.» Et de poursuivre dans l'article 44 : « L'éradication de l'analphabétisme est un devoir national pour la réalisation duquel le gouvernement doit élaborer un programme spécifique.»

Bien que la loi fondamentale adoptée lors du référendum de 2005 soit

formelle à ce sujet, l'application de textes tarde à se concrétiser. La gratuité de l'enseignement primaire n'est pas encore garantie.

Un enseignement sans discrimination

La Constitution stipule, en outre, dans son article 45, que «l'enseignement est libre. Il est toutefois soumis à la surveillance des pouvoirs publics dans les conditions fixées par la loi. Toute personne a accès aux établissements d'enseignement national sans discrimination de lieu d'origine, de race, de religion, de sexe, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités.»

La Loi fondamentale laisse la liberté à quiconque de choisir le type d'éducation à donner à son enfant. L'article 45 est éloquent à ce sujet : «Les établissements d'enseignement national peuvent assurer, en collaboration avec les autorités religieuses, à leurs élèves

mineurs dont les parents le demandent, une éducation conforme à leurs convictions religieuses.»

Promouvoir le respect des droits de l'homme

Pour leur part, souligne le Législateur dans ce même article, «les pouvoirs publics, ont le devoir de promouvoir et d'assurer, par l'enseignement, l'éducation et la diffusion, le respect des droits de l'homme, les libertés fondamentales et les devoirs du citoyen énoncés dans la présente Constitution.»

«L'Etat, poursuit l'article, a l'obligation d'intégrer les droits de la personne humaine dans tous les programmes de formation des Forces armées, de la police et des services de sécurité.»

Au regard des textes juridiques, on se rend compte que l'application pose encore problème. Ainsi, bien que la gratuité soit prévue par la loi, l'Etat n'a toujours pas pu garantir ce droit.

Olivier DIOSO

A cœur ouvert

Dominique Mweze : « Il faut une presse à la fois citoyenne et spécialisée au Congo »

Professeur ordinaire aux Facultés catholiques de Kinshasa (FCK) et doyen honoraire de la Faculté de communication sociale, Dominique Mweze Chirulwire Nkingi s'intéresse particulièrement à l'évolution de la presse en RDC. Profitant de la Journée mondiale de la liberté de la presse, célébrée le 3 mai dernier, ce communicologue doublé de philosophe a tenu à exhorter les professionnels des médias à respecter l'éthique et la déontologie du métier.

Quelle lecture faites-vous de l'état de la liberté de la presse en RDC ?

Il est difficile d'en dresser un bilan exhaustif, étant donné qu'une liberté n'est pas quelque chose de figée. C'est un processus qui évolue dans le bon sens, car certaines résolutions prises au Congrès de la presse en mars 2005 sont en train de donner des fruits qui doivent être jugés par les diverses structures mises en place pour protéger la liberté de la presse. La conscience professionnelle ne peut se former en un seul jour. Il y a le contexte dans lequel le journaliste évolue qui est multifacé : social, politique et économique. Ce dernier contexte joue beaucoup. En effet, pour qu'une presse soit pleinement responsable et libre, il faut qu'elle se libère aussi économiquement. La responsabilité ici, c'est sur le citoyen et sur le journaliste lui-même. C'est aussi sur sa capacité

d'intérioriser son devoir, sa profession et de le mettre en parallèle avec les normes déontologiques et éthiques.

Comment appréciez-vous les étudiants que vous mettez sur le marché de l'emploi ?

Je suis fier de toutes les promotions que j'ai mises sur le marché de l'emploi. En tant que doyen de la Faculté de communication sociale des Facultés catholiques de Kinshasa, j'ai eu à signer plus de 400 diplômes dont les lauréats émergent dans la société. Certains dirigent des stations de radio et des chaînes de télévision. D'autres sont des journalistes d'un grand talent. Je suis de très près ce qu'ils diffusent et je suis fier de la manière et surtout du professionnalisme avec lequel ils le font. Naturellement, ce n'est jamais un acquis. Ils doivent se perfectionner parce qu'il faut avoir passé plusieurs an-



Dominique Mweze exhorte les journalistes congolais à traiter l'information avec beaucoup de rigueur. (Photo CEI)

nées dans ce métier pour le pouvoir le maîtriser et avoir une certaine expérience, une certaine maturité.

Que reprochez-vous aux professionnels des médias en matière de liberté de presse ?

Des reproches, il y en a beaucoup qui touchent à l'éthique et à la déontologie professionnelle. Par exemple, le problème de « coupage » (remettre de l'argent aux journalistes pour la publication d'un article, NDLR) sur lequel on a déjà épilogué, mais il est bon

d'y revenir chaque fois. Le deuxième problème porte sur la recherche du perfectionnement. Le métier de journaliste n'est pas facile. Il faut beaucoup de rigueur, notamment dans la recherche des informations. Cette rigueur, je ne l'ai pas encore rencontrée. Je déplore aussi le fait que les journalistes ne savent jamais discerner ce qui peut être contre l'intérêt de la République. Moi, je milite pour une presse à la fois citoyenne et spécialisée, celle qui privilégie l'investigation, où on ne peut se permettre de parler

d'un sujet que lorsqu'on en a réunies toutes les preuves et qu'on les a mises à l'épreuve. Cela manque souvent à notre presse.

Etes-vous optimiste quant à l'avenir de la profession ?

Absolument ! Mais à la seule condition que les moyens matériels ainsi que le changement de mentalités puissent suivre et que la recherche puisse faire partie du devoir d'un journaliste, parce que ce n'est jamais acquis. Il faut chaque fois justifier d'une grande culture pour pouvoir se confronter avec les autres presses du monde. Il faut des colloques, une formation perpétuelle, mais aussi une dose de sagesse pour être responsable. C'est tout cet ensemble qui peut faire qu'un journaliste soit un homme complet et responsable à la fois. Et je pense que c'est bon que notre pays réunisse tout ce qu'il a comme journalistes. Cela nous permettra d'échanger, de se remettre en question, parce qu'un métier qui ne se remet pas en question est un métier voué à la mort.

Propos recueillis par Joseph NKAMBIDIO et Désiré BAERE

Micro baladeurs

Que pensez-vous de l'aide de la communauté internationale ?



Victor Kadima Mbwebwe, électricien, Mbuji-Mayi

Je veux que la communauté internationale continue d'apporter son aide à la République démocratique du Congo, parce que nos entre-



Jean Finant Lowatilakose, agent Microfinances, Kisangani

L'aide de la communauté internationale n'est pas mauvaise. La RDC en a besoin, au moment où le pays amorce la phase de la reconstruction. Mais le problème se pose au niveau de la gestion de cette aide. Les résultats des travaux effectués avec l'aide extérieure ne sont généralement pas palpables sur le terrain. L'exemple des routes est éloquent à ce sujet. Les dirigeants s'accaparent de l'aide et elle n'arrive pas aux populations. En définitive, les dirigeants et le peuple congolais doivent comprendre que l'aide internationale ne remplacera pas l'effort national.

Paulin Kalenga, enseignant, Goma



Nous apprenons que la RDC reçoit des millions de dollars comme aide... Personnellement, je ne sais pas quelle est ma part dans cette aide. En tant qu'enseignant, je continue à vivre grâce à la prime insuffisante des parents, je prends en charge mes soins de santé et tout ce que j'ai comme besoins. C'est bien d'aider le gouvernement, mais seulement, il faudrait faire bénéficier cette aide à la population.

Joseph Juma, bibliothécaire, Lubumbashi

L'aide de la communauté internationale est à apprécier. Le dernier apport en date est le financement pour

l'organisation des élections. Elle devrait aussi nous aider à reformer l'armée, les forces de sécurité et la police, pour qu'elles soient efficaces et ne soient plus tentées par la corruption. Mais ce n'est pas une occasion pour notre gouvernement de croiser les bras parce que la communauté internationale nous apporte l'aide. Il doit multiplier les efforts pour que la population profite des recettes d'exploitation de nos ressources naturelles, et que les besoins du pays soient résolus par nous-mêmes, sans toujours recourir à l'extérieur.



Matthieu Mukenyi, hôtelier, Kananga



Je pense que cette aide est utile pour notre population, car la République démocratique du Congo n'est pas encore un pays en voie de développement. Nous avons des ressources, mais il faut des investisseurs pour les exploiter. Cette aide est donc importante pour les investissements et le développement de notre pays.

Propos recueillis par Eliane TSHILOBO, GBL, Glory NEEMA et Pépé MIKWA Correspondants InterCongo media/Syfia

Des cycles de formations pour les Assemblées et gouvernements provinciaux



Depuis la mise sur pied des nouvelles institutions issues des élections, les Assemblées et les gouvernements provinciaux sont confrontés à de sérieux problèmes pour remplir correctement leurs missions conformément à la Constitution du 18 février 2006. Pour s'en sortir, elles suivent, depuis le mois de février dernier, des cycles de formation permanente.

Le ministère de l'Intérieur du gouvernement central a d'abord organisé, à Kinshasa, des séminaires à l'intention des présidents et rapporteurs des Assemblées provinciales et des gouverneurs et vice-gouverneurs des provinces sur la décentralisation, sur les stratégies de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (DSCR), ainsi que sur la connaissance des rouages parlementaires.

Ensuite, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a organisé, avec d'autres partenaires (l'administration du Parlement national, NDI, USAID, la coopération britannique, la Fondation Konrad Adenauer) des séminaires sur «le nouveau système politique de la RDC : défis et opportunités». Par la suite, environ vingt experts na-

tionaux et internationaux ont sillonné les chefs-lieux des provinces en vue d'échanger des expériences avec les députés provinciaux, les membres des Assemblées provinciales et les chefs de division de l'administration publique.

Les échanges ont eu lieu notamment autour du contenu de la Constitution du 18 février 2006, des relations entre l'Etat et les provinces, entre les parlementaires, leurs partis politiques et leurs bases; les fonctions parlementaires de représentation, de législation, de contrôle et d'autorité budgétaire; le statut des parlementaires; l'autonomie administrative et financière; les documents parlementaires et le DSCR.

Folies et rêves

Selon Denis Watum, qui a fait partie du groupe des experts nationaux qui ont sillonné le pays, quelques leçons méritent d'être tirées après cette tournée. D'une part, les nouvelles autorités provinciales cherchent encore à cerner les contours réels de leurs pouvoirs ainsi que leurs limites. «Les folies des grands et les rêves brisés ne manquent pas», commente-t-il.

D'autre part, les conflits de compétence et de préséance restent à

régler. A Kisangani, un participant à ces séminaires a posé la question suivante: «Qui du gouverneur ou du président de l'Assemblée provinciale a préséance sur l'autre, surtout que le premier tient le cordon de la bourse?»

Réponse de l'animateur du débat: «La Constitution place l'Assemblée provinciale avant le gouvernement provincial. L'Exécutif, par le fait de l'élection du gouverneur de province et pour d'autres raisons, est sorti des entrailles du Législatif provincial. C'est le gouverneur et son gouvernement qui vont vers les députés en vue de la présentation de leur programme, de leur investiture, de la présentation du projet de budget et des édits provinciaux. Ils sont contrôlés par l'Assemblée provinciale qui détient sur eux un pouvoir de sanction, voire de révocation; mais le contraire n'est pas possible.»

«Toutefois, a poursuivi l'animateur, c'est le gouvernement provincial qui conduit la politique provinciale et gère les affaires publiques. Ainsi, le président de l'Assemblée provinciale assume sa préséance au siège de son institution, mais dans les manifestations publiques, telles que la fête de l'indépendance, c'est le gouverneur de province qui commande. Moralité: la collaboration est requise.» Les chefs de divisions provinciales se demandent, de leur côté, ce qu'ils vont devenir avec l'avènement des ministres provinciaux.

Conflits de compétences et de préséance

Le conflit de pouvoir existe aussi avec le pouvoir central. «Le spectre du centralisme étatique n'a pas disparu des esprits», indique Denis Watum. Il cite en exemple la signature par le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, décentralisation et sécurité de l'arrêté de nomination des cadres administratifs des Assemblées provinciales, malgré l'autonomie administrative consacrée constitutionnellement en faveur des provinces et des assemblées parlementaires.

«Cette question fait couler beaucoup d'encre et de salive», affirme-t-il.

Autre leçon: le retard mis dans la formation des gouvernements provinciaux crée un certain immobilisme dans le fonctionnement des entités provinciales. En effet, il n'y a pas encore de programme de gouvernement, ni de budget et donc point d'activités palpables sur le terrain. Et les députés semblent tourner en rond. A Mbuji-Mayi, un fonctionnaire de l'Etat commente: «Le gouverneur hésite à franchir le rubicon tant qu'il ne sait où loger les ministres et leurs ministères...»

Difficultés matérielles

Par ailleurs, les difficultés matérielles des provinces sautent aux yeux. Seules les Assemblées provinciales du Katanga et de la Province Orientale disposent des bâtiments propres. Mais ils doivent être réaménagés...

Pour survivre, les Assemblées doivent compter sur les forfaits libérés, dans certains cas, par les gouverneurs des provinces, mais surtout, sur l'appui budgétaire temporaire du gouvernement central.

Plus encore, il faut déjà prévoir des infrastructures pour les nouvelles provinces attendues du démembrement «endéans trois ans», selon les termes de la Constitution. Dans de nombreux cas, ce démembrement est attendu de pied ferme, car il crée de nouvelles opportunités de pouvoir et d'auto-développement à la base.

GBL

InterCongo media/Syfia

PROVINCE ORIENTALE

L'Assemblée provinciale engage la lutte contre l'évasion fiscale

L'Assemblée provinciale de la Province Orientale s'engage à lutter contre l'évasion fiscale. Pour atteindre cet objectif, elle a organisé le 17 avril dernier à Kisangani, chef-lieu de province, une réunion de conscientisation des responsables de régies financières et des divisions provinciales génératrices des recettes (Ofida, DGI, DGRAD...)

A travers cette rencontre, l'Assemblée provinciale vise à imprimer une nouvelle mentalité dans la gestion de la chose publique. Des directives claires ont été données aux différents responsables de ces régies financières, pour canaliser toutes les recettes de l'Etat au compte du Trésor public.

«Cet exercice a le mérite de favoriser la transparence dans la gestion et de créer une émulation à travers les régies et divisions. En conséquence, elles seront rétribuées en fonction de leur performance, et les recettes générées pourront être investies au développement de la Province Orientale qui n'a que trop souffert des guerres», affirme-t-on à l'Assemblée provinciale.

Dans ce contexte, les députés provinciaux ont initié un contrôle par-

lementaire dénommé «Opération tomona clair» à travers les entreprises étatiques et paraétatiques de Kisangani.

Ce contrôle pourra s'étendre à travers toute la province. Elle consiste à recueillir de plus amples informations sur les recettes générées par ces entreprises.

Pour ce faire, les responsables des entreprises publiques sont priés de mettre à la disposition des députés provinciaux tous les documents liés à la perception des taxes, des fiches de dépense et de recettes ainsi qu'à tout autre document lié à la gestion.

Flory NGONGO
InterCongo media/Syfia



Journal Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1er niveau, Immeuble SOMIP
Avenue du Commerce n° 34
Kinshasa/Gombe
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr
© 081- 0123090
http://www.jdconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGC, l'APEFE et l'ACDI;
en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant
Philippe DE BOECK
Directeur de rédaction
Yves KALIKAT
Rédacteur en chef
Désiré BAERE
Gestion et Comptabilité
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)
Joseph NKAMBIDIO (APA)
Olivier DIOSO (Le Potentiel)
Dominique MUKENZA (Le Phare)
Blainde LUSIMANA (L'Observateur)
Bibiche MUNGUNGU (La Référence Plus)
Blaise NDONGALA (The Post)
Dieudonné MBUYI (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris
Dessin
Patou BOMENGA
Lav-out et mise en page
ASIMBA BATHY
Diffusion
Jean KIALA
Fabrice RUGAMIKA